

Question écrite de M. Wyngaard concernant l'emplacement de stationnement réservé à un véhicule du corps diplomatique situé rue J. Bens.

J'ai été interpellé par plusieurs riverains de la rue J. Bens qui s'interrogent au sujet de la mise en place depuis quelques mois d'un emplacement de stationnement réservé à un véhicule du corps diplomatique au niveau du numéro 39, sachant que le stationnement n'est pas chose aisée dans leur artère.

A leur connaissance, il n'existe en effet aucune ambassade, aucun consulat ou aucune résidence officielle dans leur rue.

Par ailleurs, l'emplacement en question n'est semble-t-il (quasi) jamais occupé.

Je souhaiterais dès lors vous poser la question suivante :

- Pouvez-vous m'indiquer à quelle représentation étrangère cet emplacement est-il dédié ?

Je vous remercie vivement d'avance pour votre réponse.

Réponse

Il ne s'agit en effet nullement d'une ambassade ou d'un consulat.

La demande a cependant été introduite par la direction du protocole/privilèges et immunités, auprès de notre bourgmestre, pour la résidence du chef de bureau de l'International Management Group.

Il ne nous appartient pas de contrevenir à une demande du Protocole. En conséquence, après analyse de terrain, nous avons soumis ce point – au mitoyen des n°37-39 - à l'approbation du Collège le 3 décembre 2015 et au Conseil le 17 du même mois. Nous n'avons pas recueilli d'opposition.